



	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: <b>Oui</b> Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: <b>Oui</b> Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
<b>Guides Communaux d'Urbanisme</b>	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: <b>Oui</b> - approuvé le 22/08/2008 entré en vigueur le 28/09/2008 <b>Art. 3 « Aire de bâtisses semi-agglomérées – Belle Maison – Fourneau + Bel Air » et Art. 3.1 « Sous-aire de Grand-Marchin »</b>
<b>Schéma de Développement Communal</b>	Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux: Non
<b>Permis d'Urbanisation</b>	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. Lotissement) : Non
<b>Rénovation urbaine</b>	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
<b>Revitalisation urbaine</b>	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
<b>Sites à réaménager (SAR)</b>	Parcelle située dans un SAR: Non
<b>Périmètre de reconnaissance économique</b>	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
<b>Schéma d'Orientation local</b>	Parcelle concernée par un SOL: Non
<b>Périmètre de remembrement urbain</b>	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
<b>Zones d'assainissement</b>	type(s) de zone(s) : <b>Autonome (RAA)</b>
<b>Cours d'eau</b>	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non
<b>Aléa d'inondation</b>	La parcelle n'est située dans aucune zone
<b>Axe de ruissellement concentré</b>	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
<b>Zone de prévention des captages (SPW)</b>	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
<b>Parc naturel</b>	Parcelle située dans un parc naturel: Non
<b>Liste des arbres et haies remarquables</b>	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
<b>ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)</b>	Sélection située dans un <b>PIP: Oui</b> Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
<b>Zone Natura 2000</b>	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zone Natura 2000 (100m)</b>	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Servitudes</b>	Le cadastre a connaissance d'une servitude qui traverse la parcelle: NON
<b>Wateringue</b>	Parcelle contenant une wateringue: Non
<b>Canalisations de gaz Fluxys</b>	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non

	Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
<b>Seveso</b>	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
<b>Banque de données de l'Etat des Sols:</b>	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
<b>Zones de consultation obligatoires du sous-sol</b>	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
<b>Cavité souterraine d'intérêt scientifique</b>	Parcelle située dans une cavité: Non
<b>Eboulement</b>	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
<b>Patrimoine - Biens classés et zones de protection</b>	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
<b>Inventaire du patrimoine immobilier culturel:</b>	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
<b>Carte archéologique</b>	La parcelle est concernée par la carte <b>archéologique: Oui</b> (4% soit 0,34 ares)
<b>Chemin de Grande Communication (Liège)</b>	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
<b>Péri mètres de remembrements et d'aménagements fonciers</b>	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non
<b>Vivaqua</b>	Parcelle située dans une zone vivaqua (ZONES_2A) : Non Parcelle située dans une zone vivaqua (OUVRAGE) : Non Parcelle située dans une zone vivaqua (ZONES_2B) : Non Parcelle située dans une zone vivaqua (ZONES_3) : Non

<b>Permis d'urbanisme :</b>	Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1 <sup>er</sup> janvier 1977.
<b>Division :</b>	Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucune division datant de moins de deux ans.
<b>Certificat d'urbanisme:</b>	Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans.
<b>péri mètres de zones vulnérables établies autour des établissements présentant un risque d'accident</b>	Le bien en cause n'est pas situé dans les périmètres visés à l'art. 136bis (Décret du 08/05/2008, art. 8)
<b>Règlement régional d'urbanisme:</b>	Le bien en cause ne fait l'objet d'aucun règlement régional d'urbanisme, en tout ou en partie pour des raisons de localisation
<b>Schéma de structure communal:</b>	Le bien en cause ne fait l'objet d'aucun schéma ou projet de schéma de structure communal ;
<b>Rapport urbanistique et environnemental:</b>	Le bien en cause ne fait l'objet d'aucun rapport urbanistique et environnemental au sens de l'art. 33
<b>Droit de préemption – Plan d'expropriation :</b>	Le bien en cause ne fait l'objet d'aucun droit de préemption ou d'un plan d'expropriation, d'initiative communale
<b>Indice sur l'environnement :</b>	Le bien en cause n'est pas situé dans un des périmètres visés à l'article 168 §4
<b>Revitalisation urbaine</b>	Le bien en cause n'est pas situé dans un des périmètres visés à l'article 172

<b>Opération de rénovation urbaine</b>	Le bien en cause n'est pas inscrit dans un des périmètres visés à l'article 173 ;
<b>Liste de sauvegarde</b>	Le bien en cause n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article 193
<b>Bien classé</b>	Le bien en cause n'est pas classé en application de l'article 196
<b>Bien reconnu au patrimoine mondial de l'humanité</b>	Le bien en cause n'est pas situé dans une zone de protection visée à l'article 209
<b>Site archéologique</b>	Le bien en cause n'est pas localisé dans un site repris à l'inventaire des sites archéologiques visé à l'article 233
<b>Patrimoine monumental de Belgique</b>	Le bien en cause n'est pas repris sur la liste du patrimoine monumental de la Belgique
<b>Situation par rapport à la voirie - équipement</b>	Le bien, compte tenu des lieux ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>bénéficiaire</b> d'une voirie pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante ;</li> <li>• La parcelle <b>bénéficiaire</b> d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, ... ; (*)</li> </ul> (*) Pour que les actes notariés puissent être passés sans retard et respecter le délai prévu au cwatup, nous vous invitons à prendre contact auprès des intercommunales compétentes pour de plus amples informations : ALE : rue Louvrex, 95 à 4000 Liège CILE : rue du Canal de L'Ourthe, 8 à 4031 Liège Belgacom : Boulevard du Roi Albert II, 27b à 1030 Bruxelles
<b>Voies vicinales</b>	Le bien en cause <b>est situé le long</b> d'une voirie vicinale ; (*) Le bien en cause est-il frappé ? , <ul style="list-style-type: none"> <li>• par un plan d'alignement ; (*)</li> <li>• d'un plan particulier d'aménagement ; (*)</li> <li>• d'un projet ou arrêté d'expropriation ; (*)</li> </ul> Le bien en cause est-il longé ou traversé par des chemins ou sentiers vicinaux ? ; (*) (*) N'ayant toutes les informations à disposition, en cas de doute, nous vous invitons à prendre contact, pour de plus amples informations auprès : STP : rue Darches, 33 à 4000 Liège - voiries vicinales MET : Avenue Blondin, 12 à 4000 Liège - voiries nationales
<b>Infraction urbanistique</b>	Le bien en cause fait-il l'objet d'infraction à la législation de l'urbanisme ; Il n'y a pour ce bien aucune infraction reconnue, ni par procès-verbal de police, ni par constat d'infraction dressé par les services communaux. <i>L'absence de constat d'infraction(s) urbanistique(s) dans un procès-verbal n'exclut pas l'existence d'éventuelles infractions urbanistiques. Il vous appartient d'interroger les cédants pour obtenir une information précise à ce sujet.</i>
<b>Insalubrité</b>	Le bien en cause ne fait pas l'objet de mesure de lutte contre l'insalubrité
<b>Logement</b>	Le bien ne comporte pas de logement
<b>Permis d'environnement</b>	Le bien en cause, <ul style="list-style-type: none"> <li>• ne fait pas l'objet d'un permis d'exploiter ;</li> <li>• ne fait pas l'objet d'un permis d'environnement ;</li> <li>• ne fait pas l'objet d'un permis unique</li> </ul>

Nous faisons référence à l'article D I V 99 du CoDT qui prévoit que chacun des actes de cession comporte l'information suivante :

- Qu'il n'existe aucune possibilité d'effectuer sur le bien aucun des travaux et actes visés à l'article D I V 4 du CoDT, à défaut d'avoir obtenu un permis d'urbanisme ;
- Qu'il existe des règles relatives à la péremption des permis ;
- Que l'existence d'un certificat d'urbanisme ne dispense pas de demander et d'obtenir le permis requis.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Maître,  
l'expression de nos salutations distinguées.

A Marchin, le 11/12/2024

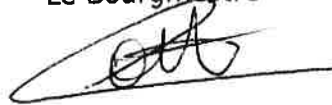
Par le Collège,

Le Directeur Général

M. Thomé



Le Bourgmestre



A. Carlozzi

Contact:  
Service Logement – Myriam FANCHAMPS  
Tél: 035/27.04.56 – E-mail: myriam.fanchamps@marchin.be

Rue Joseph Wauters, 1/A  
4570 MARCHIN  
www.marchin.be

n.b. :

Les informations et prescriptions contenues dans les présents renseignements urbanistiques ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.  
Les renseignements obtenus dans le présent formulaire proviennent des recherches effectuées dans les archives communales sur base des données fournies par le demandeur. Ils ne sont dès lors pas nécessairement complets, ce qui, en cas de préjudice, ne peut être retenu contre la commune.

